

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4386ae3e-8c6c-40be-a97a-089f87301a0c>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4386ae3e-8c6c-40be-a97a-089f87301a0c> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur jusqu'au 06/12/2013 (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Monnier \(Monnier\), Franck](#)

Date de soutenance : 06-12-2012

Directeur(s) de thèse : [Harouel Jean-Louis](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Histoire du droit et des institutions

Classification : Droit

Mots-clés libres : Opéra de Paris, Droit, Histoire, Administration, Gestion, Service public, Théâtre, Censure, Artistes

Mots-clés :

- Théâtre -- Censure

Résumé : Dès le XVIIIe siècle, l'Opéra de Paris est considéré comme un « établissement public ». Ses missions sont nombreuses. Le théâtre doit proposer traditionnellement aux spectateurs des ouvrages lyriques appartenant à un genre national, mais son rôle est aussi de représenter le pouvoir politique, de servir les relations diplomatiques, ou encore de soutenir un pan de l'artisanat. Le fonctionnement du « service public de l'Opéra » soulève des questions d'ordre public et de gestion. Un encadrement normatif a été mis en place. La police des spectacles a été réformée et adaptée aux singularités de l'établissement : le régime de la censure, la surveillance policière, comme les dispositifs de lutte contre les incendies ont été l'objet de mesures précises. La gestion du théâtre a connu plusieurs bouleversements. Les autorités ont hésité entre un système ambigu de délégation à des entrepreneurs subventionnés et un mode de gestion en régie directe. Ces réformes institutionnelles ont eu des incidences sur la condition juridique des interprètes, comme sur le déroulement des carrières et l'organisation de leur caisse de pensions. Toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce travail ne se trouvent pas dans les règlements. La méthode a été de croiser les sources juridiques avec les archives administratives et les bilans comptables, afin de confronter la marche effective de l'établissement avec le fonctionnement « idéal », imaginé dans les bureaux, loin des difficultés matérielles d'exécution. Cette étude révèle la force normative des usages en matière d'administration, ainsi que le phénomène de détournement des textes par les administrateurs. Ce mode de fonctionnement, souvent ignoré de la bureaucratie, demeure le seul élément de stabilité à l'Opéra, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à la IIIe République.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2012PA020072
Type de ressource : Thèse